



Présentation, pour information, des autres projets de création de centre de gestion financière (CGF) au cours de l'année 2022

Service de la fonction financière et comptable de l'État

Afin de dresser le panorama complet des projets de CGF en 2022 dans les services déconcentrés de la DGFiP, il est précisé que trois autres expérimentations sont envisagées avec les ministères de l'Intérieur et de la Justice.

1. La création de deux CGF pour le traitement des dépenses du ministère de l'Intérieur

Deux CGF doivent être créés au 1^{er} juin 2022, l'un au sein de la DRFiP de Bretagne à Rennes et le second au sein de la DRFiP du Centre-Val de Loire à Orléans .

Le ministère de l'Intérieur a souhaité qu'un protocole soit signé entre le ministère et la DGFiP pour préciser les conditions générales de ces expérimentations. Ce dernier, en cours de finalisation, devrait être prochainement signé.

Les travaux viennent de débuter avec les équipes-projets locales (premier atelier tenu le 8 novembre) et se poursuivront en 2022.

2. La création d'un CGF pour le traitement des dépenses du ministère de la Justice

Un CGF doit également être créé le 1^{er} mai 2022 au sein de la DRFiP d'Occitanie à Toulouse pour le traitement des dépenses relevant du service facturier pour le ministère de la Justice.

Les travaux ont commencé le 7 juillet 2021 et les travaux se poursuivent. Dans un premier temps, les agents du ministère de la Justice seront mis à disposition.

Les projets portant création de ces CGF seront soumis à l'avis d'un CTR au cours du premier semestre 2022.